

12 - Conseil Municipal - Formation des commissions générales

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises.

Leur mode d'organisation «doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale».

Proposition

Dans ce cadre, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de fixer à 7 le nombre des commissions générales :

Commission n° 1 : Finances - Budget - Programmation - Relations Publiques - Relations Internationales - Jumelages - Coopération décentralisée - Communication

Commission n° 2 : Solidarités - Autonomie - Lutte contre les exclusions et les discriminations - Personnes âgées et lien intergénérationnel - Handicap - Questions humanitaires - Hygiène-Santé - Sécurité agroalimentaire - TIC - Personnel -Formalités Administratives - Administration Générale

Commission n° 3 : Environnement et cadre de vie - Transition énergétique - Maîtrise de l'énergie - Urbanisme opérationnel et réglementaire - Aménagement urbain et grands travaux - Eau - Assainissement - Programme de qualification urbaine - Développement Durable - Espaces verts - Espaces naturels

Commission n° 4 : Education - Petite Enfance - Famille - Sports - Espaces et équipements sportifs - Animations sportives - Vie étudiante

Commission n° 5 : Circulation - Modes doux - Stationnement - Voirie - Propreté - Proxim'Cité - Accessibilité - Bâtiments communaux - Parc Auto Logistique - Prévention - CLSPL - Tranquillité et sécurité publiques - Occupation du domaine public

Commission n° 6 : Culture - Patrimoine - Citadelle - Associations culturelles - Musiques actuelles et de rues - Lecture publique - Bibliothèques - Musées - Fonds d'embellissement urbain - Art contemporain - Tourisme - Congrès

Commission n° 7 : Commerce - Artisanat - Démocratie participative - CCH - Conseils citoyens - Conseil des Sages - Vie des quartiers - Jeunesse - CBJ - Vie associative - Politique de la ville - Animations d'été - PRU - Animation CLAP

- de fixer à 12 le nombre des membres au sein de chaque commission

- de procéder aux désignations suivantes :

Commission n° 1

Président de droit : M. Jean-Louis FOUSSERET (Maire)

Membres :

M. Michel LOYAT
Mme Solange JOLY
Mme Rosa REBRAB
M. Rémi STHAL
M. Eric ALAUZET
Mme Marie ZEHAF
Mme Sylvie WANLIN
M. Dominique SCHAUSS
Mme Marie-Laure DALPHIN
M. Jacques GROSPERRIN
M. Philippe GONON
M. Julien ACARD

Commission n° 2

Président de droit : M. Jean-Louis FOUSSERET (Maire)

Membres :

Mme Danielle DARD
Mme Carine MICHEL
M. Cyril DEVESA
Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT
M. Emile BRIOT
Mme Laetitia SIMON
Mme Ilva SUGNY
Mme Myriam EL YASSA
Mme Marie-Laure DALPHIN
Mme Mina SEBBAH
Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN
M. Philippe MOUGIN

Commission n° 3

Président de droit : M. Jean-Louis FOUSSERET (Maire)

Membres :

Mme Anne VIGNOT
M. Nicolas BODIN
M. Christophe LIME
M. Frédéric ALLEMANN
M. Yannick POUJET
Mme Karima ROCHDI
M. Dominique SCHAUSS
Mme Françoise PRESSE
M. Pascal BONNET
M. Michel OMOURI
Mme Catherine COMTE-DELEUZE
M. Philippe MOUGIN

Commission n° 4

Président de droit : M. Jean-Louis FOUSSERET (Maire)

Membres :

M. Yves-Michel DAHOUI
M. Abdel GHEZALI
Mme Claudine CAULET
M. Anthony POULIN
M. Thibaut BIZE
M. Emile BRIOT
Mme Rosa REBRAB
Mme Fanny GERDIL DJAOUAT
M. Laurent CROIZIER
Mme Sophie PESEUX
M. Ludovic FAGAUT
M. Philippe MOUGIN

Commission n° 5

Président de droit : M. Jean-Louis FOUSSERET (Maire)

Membres :

Mme Danielle POISSENOT
Mme Catherine THIEBAUT
Mme Marie ZEHAF
Mme Béatrice FALCINELLA
Mme Pauline JEANNIN
M. Frédéric ALLEMANN
M. Yannick POUJET
M. Thibaut BIZE
M. Ludovic FAGAUT
M. Michel OMOURI
Mme Catherine COMTE-DELEUZE
M. Philippe MOUGIN

Commission n° 6

Président de droit : M. Jean-Louis FOUSSERET (Maire)

Membres :

M. Patrick BONTEMPS
M. Thierry MORTON
M. Pascal CURIE
Mme Elsa MAILLOT
M. Emmanuel DUMONT
M. Rémi STHAL
Mme Karima ROCHDI
M. Gueric CHALNOT
M. Michel VIENET
M. Pascal BONNET
M. Philippe GONON
M. Julien ACARD

Commission n° 7

Président de droit : M. Jean-Louis FOUSSERET (Maire)

Membres :

M. Thierry MORTON
Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY
M. Jean-Sébastien LEUBA
Mme Sylvie WANLIN
M. Gueric CHALNOT
M. Dominique SCHAUSS
M. Anthony POULIN
Mme Laetitia SIMON
M. Michel VIENET
M. Pascal BONNET
Mme Catherine COMTE-DELEUZE
M. Julien ACARD.

«M. LE MAIRE : Vous savez qu'on doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. C'est pour cela que je vous demande déjà de fixer à 7 le nombre de commissions générales et de fixer à 12 le nombre des membres au sein de chaque commission.

Par rapport à cela êtes-vous d'accord ?

M. Ludovic FAGAUT : Monsieur FOUSSERET, dans l'ordre du jour concernant la définition des compétences des commissions, il est apparu une erreur, corrigée rapidement d'ailleurs, à savoir que le tourisme et les congrès au départ étaient à la commission 7 sur le commerce et l'artisanat et après sont revenus à la commission 6 «culture». Je m'interroge et souhaite que vous puissiez m'éclairer car je pense pour ma part que l'erreur est justement d'avoir réalisé cette correction. Lors de la campagne de l'union de la droite et des centres, nous avons clairement défini que le tourisme, d'une façon générale, le tourisme d'affaires au travers des congrès était du domaine économique et nous le mettions en relation directe avec le commerce et l'artisanat. Je m'étonne donc, même si la compétence économique est à la CAGB, que nous nous retrouvons avec l'économie touristique si éloignée des prérogatives économiques et commerciales de notre Ville. Je vous rappelle néanmoins qu'au niveau français en 2012, au 1^{er} rang mondial, la France se trouve avec 83 millions d'arrivées et au 3^{ème} rang mondial au niveau des recettes avec 41,7 milliards de recettes. Pour la Franche-Comté nous sommes à 670 millions de dépenses touristiques en 2012 avec 17 300 emplois directs, c'est ce qui est reçu de l'Observatoire Touristique de Franche-Comté, plus de nombreux emplois indirects induits en terme de commerce bien entendu. Monsieur FOUSSERET faisons du tourisme un élément d'attractivité à teneur économique et commerciale. Étonnez-nous.

M. LE MAIRE : Je vais aussi vous demander de m'étonner. Ce qui m'étonne c'est que vous n'avez pas vu que le commerce était dans la commission n° 7 ainsi que le tourisme et que c'était le même Adjoint. Donc le lien, il est évident, vous regarderez d'ailleurs dans les deux commissions, là je suis étonné que vous n'avez pas vu ça, cher Monsieur FAGAUT puisque le commerce est dans la commission n° 7 avec l'artisanat, avec la vie des quartiers, ce qui n'est pas non plus incompatible puisqu'effectivement le commerce ce n'est pas uniquement le centre-ville, c'est dans les quartiers. Il y a aussi le tourisme, il y a aussi tout ce qui est culture et patrimoine puisque le tourisme à Besançon est aussi un tourisme patrimonial. Donc je pense qu'il n'y a pas de gros soucis par rapport à cela puisque le tourisme sera lié

d'une façon très très intense avec le commerce et l'artisanat, c'est la même personne qui va s'en occuper. Voilà ce que je pouvais vous répondre mais sur le reste de votre analyse je suis d'accord mais c'est le même Adjoint qui s'en occupe. Après il y a aussi un problème d'équilibre en matière de travail dans les commissions.

M. Laurent CROIZIER : J'ai à peu près la même question concernant les TIC qui se trouvent dans la Commission n° 2 et j'aurais aimé avoir une explication. Pour moi les TIC sont soit un outil pour l'Education, soit un outil qui est également vecteur d'activité économique, donc créateur d'emplois, donc j'aurais aimé avoir votre explication sur le positionnement.

M. LE MAIRE : Vous savez, tout est vecteur de développement économique et je rappelle que ça aussi c'est une des compétences de l'Agglomération. Alors si une partie des TIC sont là c'est surtout pour gérer la partie relations usagers. C'est pour cela que Mme MICHEL qui est en charge de la relation avec l'utilisateur a cette partie-là sous sa responsabilité, ce qui ne veut pas dire, bien sûr, que les TIC n'auront pas à intervenir dans le domaine de l'Education puisque nous voulons mettre en place des écoles numériques. Vous êtes un spécialiste dans ce domaine-là, je le sais, mais ce n'est pas parce qu'il y a TIC ici qu'on n'interviendra pas ailleurs. Par exemple la «com», vous pouvez penser que dans les écoles il y a aussi des actions de communication à mener, il y a une communication «com» et il y a aussi de la transversalité. Donc je peux vous rassurer, les TIC ont bien leur place aussi dans les écoles mais là c'est surtout lié à l'accueil du public, en un mot tout ce qui touche à «Besançon-emoi», à l'information du public, ce qui est une responsabilité de Mme MICHEL, c'est pour cela que c'est là.

Concernant les questions sur le nombre de 7 des commissions et 12 des membres où là vous êtes représentés, est-ce que tout le monde est d'accord ? Il n'y a pas d'opposition, je n'en vois pas.

Maintenant on peut parcourir la liste qui a été faite en lien avec vous. Est-ce que cette liste-là vous convient pour la Commission n° 1 ? Je ne vais peut-être pas énumérer tout le monde, l'opposition étant représentée par Mme DALPHIN, M. GROSPERRIN, M. GONON et M. ACARD pour le Front National. La Commission n° 2 : Mme DALPHIN, Mme SEBBAH, Mme FAIVRE-PETITJEAN, M. MOUGIN. La Commission n° 3 : M. BONNET, M. OMOURI, Mme COMTE-DELEUZE, M. MOUGIN. La Commission n° 4 : M. CROIZIER, Mme PESEUX, M. FAGAUT, M. MOUGIN. La Commission n° 5 : M. FAGAUT, M. OMOURI, Mme COMTE-DELEUZE, M. MOUGIN. La Commission n° 6 : M. VIENET, M. BONNET, M. GONON, M. ACARD. La Commission n° 7 : M. VIENET, M. BONNET, Mme COMTE-DELEUZE et M. ACARD.

Donc je crois que ça a été fait en lien avec vous, avec vos groupes. Avez-vous des remarques par rapport à ça ? Je mets cela au vote. Quels sont ceux qui sont contre ces désignations ? Je n'en vois pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 avril 2014.